



ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Ordonnance n° 2005-65 du 8 juin 2005 relative au logement et à la construction - articles 16 et 18.
 Arrêté du 29 mars 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites.
 Articles L. 133-6, L. 271-4 à L. 271-6, R. 133-1, R. 133-3 et R. 133-7.
 Norme XP P 03-201 : État du bâtiment relatif à la présence de termites

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

- Localisation du ou des bâtiments**

Désignation du ou des lots de copropriété : Appartement Adresse : Le Gascogne 21 rue dabray 06000 NICE Nombre de Pièces : 5 Numéro de Lot : NC Référence Cadastre : NC Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.	Descriptif du bien : Un appartement aménagé en bureaux. Encombrement constaté : Néant Situation du lot ou des lots de copropriété Etage : 1er Bâtiment : Porte : A gauche en haut de l'escalier Escalier : Gauche Mitoyenneté : OUI Bâti : OUI Document(s) joint(s) : Néant
--	---

B DESIGNATION DU CLIENT

- Désignation du client

Nom / Prénom : **VILLE DE NICE**
 Qualité : **Administration**
 Adresse : **5 rue de l'Hotel de Ville
 06364 NICE Cedex 4**

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : **Aucun**

C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : **CABRIEL Thomas**
 Raison sociale et nom de l'entreprise :
SARL A.D.T.I EX'IM AZUR
 Adresse : **20 Bd Lech Walesa 06300 NICE**
 N° siret : **49131357300025**
 N° certificat de qualification : **CPDI 2101**
 Date d'obtention : **16/11/2012**
 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **ICERT**

Organisme d'assurance professionnelle : **SUBERVIE ASSURANCES**

N° de contrat d'assurance : **114.231.812**

Date de validité du contrat d'assurance : **31/12/2017**



D IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :		
Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
1er		
Hall	Mur - Plâtre	Absence d'indice
	Plafond - Plâtre	Absence d'indice
	Plancher - Revêtement de sol vert foncé	Absence d'indice
	Porte Dormant - Bois	Absence d'indice
	Porte Ouvrant extérieur - Bois	Absence d'indice
	Porte Ouvrant intérieur - Bois	Absence d'indice
	Plinthes - Revêtement de sol vert foncé	Absence d'indice
	Faux-plafond - Panneaux	Absence d'indice
	Plafond - Placoplâtre	Absence d'indice
Bureau n°1	Mur - Plâtre	Absence d'indice
	Plafond - Plâtre	Absence d'indice
	Plancher - Revêtement de sol grisatre	Absence d'indice
	Porte Dormant - Bois	Absence d'indice
	Porte Ouvrant extérieur - Bois	Absence d'indice
	Porte Ouvrant intérieur - Bois	Absence d'indice
	Plinthes - Revêtement de sol grisatre	Absence d'indice
	Porte-fenêtre Dormant - Bois	Absence d'indice
	Porte-fenêtre Ouvrant - Bois	Absence d'indice
	Porte-fenêtre Volets - PVC	Absence d'indice
	Faux-plafond - Panneaux	Absence d'indice
	Coffre volets roulants - Bois	Absence d'indice
Bureau n°2	Mur - Plâtre	Absence d'indice
	Plafond - Plâtre	Absence d'indice
	Plancher - Revêtement de sol vert clair	Absence d'indice
	Porte Dormant - Bois	Absence d'indice
	Porte Ouvrant extérieur - Bois	Absence d'indice
	Porte Ouvrant intérieur - Bois	Absence d'indice
	Plinthes - Revêtement de sol vert clair	Absence d'indice
	Porte-fenêtre Dormant - Bois	Absence d'indice
	Porte-fenêtre Ouvrant - Bois	Absence d'indice
	Porte-fenêtre Volets - PVC	Absence d'indice
	Faux-plafond - Panneaux	Absence d'indice
	Coffre volets roulants - Bois	Absence d'indice
WC	Mur - Plâtre	Absence d'indice



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Plafond - Plâtre	Absence d'indice
	Plancher - Carrelage	Absence d'indice
	Porte Dormant - Bois	Absence d'indice
	Porte Ouvrant extérieur - Bois	Absence d'indice
	Porte Ouvrant intérieur - Bois	Absence d'indice
	Murs - Carrelage	Absence d'indice
Dégagement	Plafond - Placoplâtre	Absence d'indice
	Plafond - Plâtre	Absence d'indice
	Plancher - Revêtement de sol vert foncé	Absence d'indice
	Mur - Plâtre	Absence d'indice
	Plinthes - Revêtement de sol vert foncé	Absence d'indice
	Plancher - Revêtement de sol gris	Absence d'indice
	Plinthes - Revêtement de sol gris	Absence d'indice
	Faux-plafond - Panneaux	Absence d'indice
Débarras	Plafond - Plâtre	Absence d'indice
	Plancher - Revêtement de sol vert foncé	Absence d'indice
	Mur - Plâtre	Absence d'indice
	Plinthes - Revêtement de sol vert foncé	Absence d'indice
Bureau n°3	Mur - Plâtre	Absence d'indice
	Porte Dormant - Bois	Absence d'indice
	Porte Ouvrant extérieur - Bois	Absence d'indice
	Porte Ouvrant intérieur - Bois	Absence d'indice
	Porte-fenêtre Dormant - Bois	Absence d'indice
	Porte-fenêtre Ouvrant - Bois	Absence d'indice
	Porte-fenêtre Volets - PVC	Absence d'indice
	Faux-plafond - Panneaux	Absence d'indice
	Plafond - Plâtre	Absence d'indice
	Plancher - Revêtement de sol vert clair	Absence d'indice
	Plinthes - Revêtement de sol vert clair	Absence d'indice
	Coffre volets roulants - Bois	Absence d'indice
Bureau n°4	Mur - Plâtre	Absence d'indice
	Porte Dormant - Bois	Absence d'indice
	Porte Ouvrant extérieur - Bois	Absence d'indice
	Porte Ouvrant intérieur - Bois	Absence d'indice
	Porte-fenêtre n°1 Dormant - Bois	Absence d'indice
	Porte-fenêtre n°1 Ouvrant - Bois	Absence d'indice
	Porte-fenêtre n°1 Volets - PVC	Absence d'indice



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Faux-plafond - Panneaux	Absence d'indice
	Plafond - Plâtre	Absence d'indice
	Plancher - Revêtement de sol vert clair	Absence d'indice
	Plinthes - Revêtement de sol vert clair	Absence d'indice
	Porte-fenêtre n°2 Dormant - Bois	Absence d'indice
	Porte-fenêtre n°2 Ouvrant - Bois	Absence d'indice
	Porte-fenêtre n°2 Volets - PVC	Absence d'indice
	Coffrage - Plâtre	Absence d'indice
	Coffre volets roulants n°1 - Bois	Absence d'indice
	Coffre volets roulants n°2 - Bois	Absence d'indice
Bureau n°5	Porte Dormant - Bois	Absence d'indice
	Porte Ouvrant extérieur - Bois	Absence d'indice
	Porte Ouvrant intérieur - Bois	Absence d'indice
	Faux-plafond - Panneaux	Absence d'indice
	Plafond - Plâtre	Absence d'indice
	Plancher - Revêtement de sol vert foncé	Absence d'indice
	Mur - Plâtre	Absence d'indice
	Plinthes - Revêtement de sol vert foncé	Absence d'indice
	Porte-fenêtre Dormant - Bois	Absence d'indice
	Porte-fenêtre Ouvrant - Bois	Absence d'indice
	Porte-fenêtre Volets - PVC	Absence d'indice
	Coffrage - Plâtre	Absence d'indice
	Coffre volets roulants - Bois	Absence d'indice
Cuisine	Mur - Plâtre	Absence d'indice
	Plafond - Plâtre	Absence d'indice
	Plancher - Revêtement de sol rouge	Absence d'indice
	Porte Dormant - Bois	Absence d'indice
	Porte Ouvrant extérieur - Bois	Absence d'indice
	Porte Ouvrant intérieur - Bois	Absence d'indice
	Plinthes - Revêtement de sol rouge	Absence d'indice
	Coffre volets roulants - Bois	Absence d'indice
	Porte-fenêtre Dormant - Bois	Absence d'indice
	Porte-fenêtre Ouvrant - Bois	Absence d'indice
	Porte-fenêtre Volets - PVC	Absence d'indice
Balcon n°1	Garde-corps - Métal	Absence d'indice
	Plafond - Béton	Absence d'indice
	Plancher - Carrelage	Absence d'indice



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Mur - Béton	Absence d'indice
Balcon n°2	Mur - Béton	Absence d'indice
	Plafond - Béton	Absence d'indice
	Plancher - Carrelage	Absence d'indice
	Garde-corps - Métal	Absence d'indice

LEGENDE	
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes, ...
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature
*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

E	IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION
	<p>CONSEQUENCES ENCOURUES PAR LE PROPRIETAIRE SUR LES ZONES EXCLUES <i>(ne rentrant pas dans le champ d'action de notre mission)</i></p> <p>Nous rappelons que sur les zones exclues indiquées §E et §F, dans le cas de présence ultérieure constatée de termites ou autres altérations biologiques des bois oeuvrés, la responsabilité du donneur d'ordre ou propriétaire sera pleinement engagée.</p> <p>Néanmoins nous serons à la disposition du propriétaire afin d'effectuer une contre-visite à réception du présent rapport par ce dernier et sur sa demande formelle, pour supprimer tout ou partie des exclusions. Lors cette nouvelle visite, les moyens et les autorisations demandés seront mis à notre disposition par le donneur d'ordre.</p> <p>Néant</p>

F	IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION
	<p>Intérieur des coffres de volets roulants, non démontable.</p> <p>Plenum(s) (espace(s) faux plafond), non démontable(s).</p>

G	MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES
	<p>Sondage sur le bâti, se limitant aux pathologies des bois d'oeuvre de l'ensemble immobilier, sur les parties visibles, accessibles depuis l'intérieur des constructions le jour du contrôle, sans démolition, dégradations lourdes, sans manutention d'objets lourds, encombrants, sans déplacement de meubles, appareils électroménager, sans dépose de revêtements de murs, sol ou faux plafonds.</p>

H	CONSTATATIONS DIVERSES
	<p>Aucune information de la part du propriétaire et/ou du donneur d'ordre concernant un antécédent d'infestation par les termites.</p> <p>Il est conseillé de consulter le carnet d'entretien de l'immeuble.</p>

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

RESULTATS	
Le présent examen fait état d'absence d'indice d'infestation de termites le jour de la visite	



NOTE

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au **22/09/2017**.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature de l'opérateur



Référence : **29858 T**

Fait à : **NICE** le : **23/03/2017**

Visite effectuée le : **23/03/2017**

Durée de la visite : **1 h 30 min**

Nom du responsable : **WEGENER Matthias**

Opérateur : Nom : **CABRIEL**

Prénom : **Thomas**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Nota 1: Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L. 133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 2: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

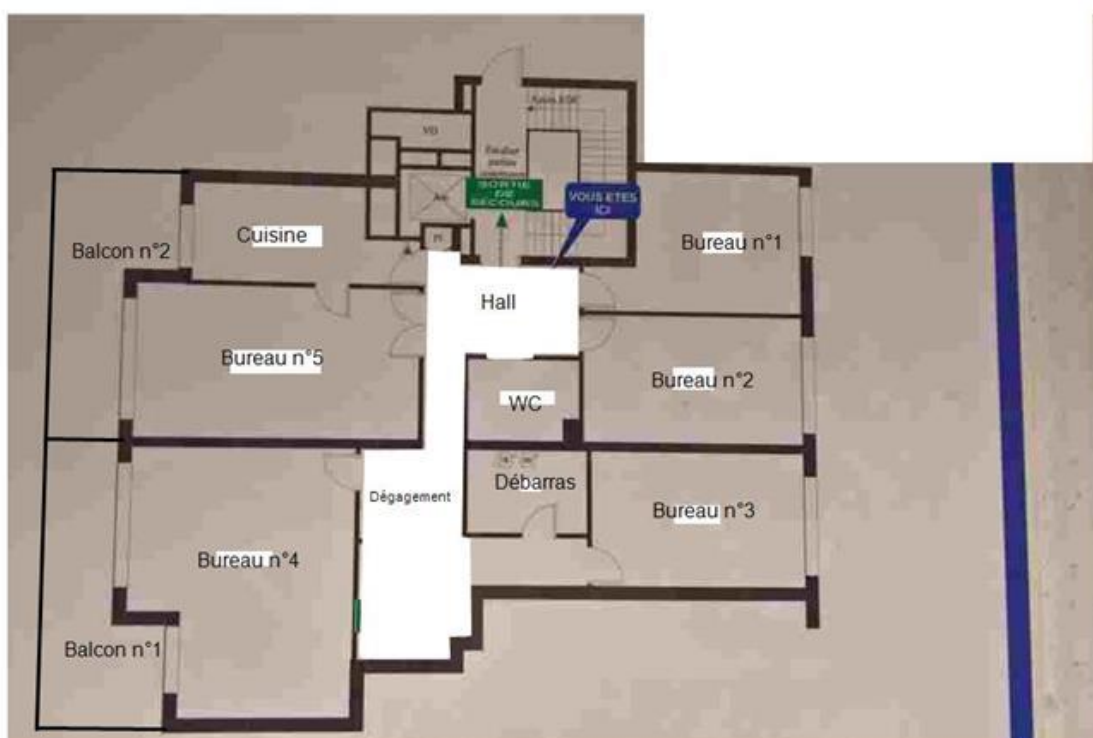
Rapport N° : 29858 T

6/8



DOCUMENTS ANNEXES

Croquis



Les croquis présentés n'ont aucun caractère contractuel et ne sont pas cotés. Ils ne peuvent en aucun cas être utilisés en tant que plans



CERTIFICAT DE QUALIFICATION



**CERTIFICAT DE COMPETENCES
DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER**

N° CPDI 2101

Version06

Je soussigné
Philippe TROYAUX,
Directeur Général d'I.Cert,
atteste que :

Monsieur Thomas CABRIEL

Est certifié(e) selon le référentiel dénommé Manuel de certification de personnes I.Cert pour la réalisation des missions suivantes :

Amiante

Repérage et diagnostic amiante dans les immeubles bâtis
Date d'effet : 31/10/2012, date d'expiration : 30/10/2017

DPE

Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel
Date d'effet : 28/11/2012, date d'expiration : 27/11/2017

Diagnostic de performance énergétique avec mention : DPE tout type de bâtiment
Date d'effet : 28/11/2012, date d'expiration : 27/11/2017

Electricité

Etat de l'installation intérieure électrique
Date d'effet : 20/12/2013, date d'expiration : 19/12/2018

Gaz

Etat de l'installation intérieure gaz
Date d'effet : 21/12/2012, date d'expiration : 20/12/2017

Plomb

Plomb: Constat du risque d'exposition au plomb
Date d'effet : 12/10/2012, date d'expiration : 11/10/2017

Termites

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine
Date d'effet : 16/11/2012, date d'expiration : 15/11/2017

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire
Le 26/12/2013

I.Cert
Institut de Certification
Certification de personnes
Diagnostic
Portée disponible sur www.icert.fr
Parc EDONIA -bât G
Rue de la Terre Victoria
35760 Saint-Grégoire
CPE DI FR 11 rev 09

Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz modifié par les arrêtés du 15/12/2009 et du 15/12/2011. Arrêté du 18 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique modifié par les arrêtés du 08/12/2009 et du 13/12/2011. Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment modifié par les arrêtés du 14/12/2009, du 7/12/2011 et du 14/02/2012. Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis. Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréés pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation modifié par l'arrêté du 07/12/2011. Arrêté du 8 juillet 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité modifié par les arrêtés du 10/12/2009 et du 02/12/2011

sofrac
ACCREDITATION
N°4 0332
PORTÉE DISPONIBLE SUR
CERTIFICATION DE PERSONNES
WWW.CENTRAL.FR